

MAIRIE
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS
Tel : 04.74.90.76.01
Fax : 04.74.90.86.95

ARRETE MUNICIPAL PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR DAVID NESMOZ, 2^{ème} ADJOINT

Arrêté n°2022-ADM-04

Le Maire de la Commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-20

Vu l'arrêté n°2020-ADM-03 du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur David NESMOZ, en qualité de 2^{ème} adjoint aux travaux et à la sécurité

ARRETE

Article 1^{er} :

La délégation de fonction et de signature donnée à Monsieur David NESMOZ, 2^{ème} adjoint, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune de Saint Romain de Jalionas.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, par voie postale ou par voies dématérialisée via l'application « Télé recours » (www.telerecours.fr) et ce dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Le 5 septembre 2022

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

Notification faite le : **5 SEP. 2022**

Signature de l'adjoint

